

COMMISSION FEDERALE D'ARBITRAGE
PROCES-VERBAL N°4 DU 30 AVRIL 2026
(Visio conférence)

SAISON 2025 2026

Présents :

Stéfan VANDERBEEKEN Président de la CFA,
Marc BERARD, Fabrice COLLADOS, Isabelle DUFOUR, Benoit HORCHOLLE, Adrien ISNARD, Chantal KAISER, Sylvain LAUNOIS, Pierrick LE BALC'H, Christophe LECOURT, Charlène MALAGOLI, Olivier SETRUK, Joseph ZGHEIB.

Assiste : Johan SOUMY – secrétaire administratif de la CFA.

Excusés :

Romain PITOU représentant des entraineur LNV, Jean-François MOLEY membre du Conseil de surveillance, Patrick VENTURINI et Liberto SARAGOZA représentants LNV.

Le Président de la CFA remercie l'ensemble des membres de la CFA et chargés de mission de leur disponibilité pour l'encadrement des stages d'arbitrage sur les finales de coupe de France jeunes.

1. Para volley – nouveau membre commission fédérale d'arbitrage

- L'Arbitrage Volley Assis passe au niveau de la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA) qui accueille donc Monsieur Jérémie MEUNIER comme membre CFA et responsable du pôle Para volley.

Vote à l'unanimité

- L'ensemble des membres du groupe de travail Arbitrage de la CFVA ayant une spécialisation que n'a pas la CFA, peuvent intégrer le groupe de travail de la CFA pour le volley assis.
- Un seul membre du groupe de travail Arbitrage de la CFVA deviendra le référent arbitrage de la CFVA et fera le lien avec Monsieur Jérémie MEUNIER et la CFA.

Date de publication : 29/06/2026

2. Pôle beach volley-ball

- Le pôle Beach a présenté un tableau synthétique retraçant les évolutions des panels d'arbitres Beach pour le début de la saison 2026.
- Un courrier sera adressé, avant le 15 juin, à chaque arbitre concerné par une montée ou descente de panel, afin de recueillir leurs dernières observations. Celles-ci seront examinées lors de la séance plénière de la CFA prévue les 3 et 4 juillet 2026.

3. Pôle formation, juridique et désignations : Arbitres de salle – montées et descente de Panel

- Au vu de l'article 5.3 du RGA, les arbitres en difficulté et identifiés lors de la réunion CFA du 18 février 2026 ont été contactés par courrier afin que soit organisé un rendez-vous individuel de mise au point avec un membre de la CFA ou une personne désignée par cette dernière. Tous les arbitres concernés ont accepté cette réunion en visio conférence qui a permis d'évoquer les difficultés rencontrées.
- Lors de cette réunion de CFA, la situation de ces arbitres a été à nouveau évoquée ainsi que l'existence ou non d'évolution depuis la réunion. Pour certains, la CFA envisage désormais une rétrogradation de panel. Pour les arbitres concernés, un courrier sera adressé, avant le 15 juin, à chaque arbitre concerné par une montée ou une descente de panel, afin de recueillir ses dernières observations. Celles-ci seront examinées lors de la séance plénière de la CFA prévue les 3 et 4 juillet 2026.

4. Pôle juridique :

- Affaire Match SPS103 - VBC CHAMALIERES / LEVALLOIS PARIS SC.

- Le 3 janvier 2026, l'équipe du VBC CHAMALIERES recevait celle du LEVALLOIS PARIS SC dans le cadre du championnat Saforelle Power six organisé par la LNV. Au 2e set de cette rencontre, alors que le score était de 14-19, la joueuse n°2 du LEVALLOIS PARIS SC a effectué un service, alors qu'il appartenait à la joueur n°13 de servir. La capitaine du VBC CHAMALIERES a par la suite rapporté cette erreur de rotation au service au 1er arbitre. A l'issue du match, remporté sur le score 3 sets à 1 par le LEVALLOIS PARIS SC, la réclamation a été confirmée et après étude, la CFA relève l'erreur technique d'arbitrage.

La suite de cette affaire s'est conclue par la proposition du conciliateur d'entériner le score de la rencontre du 3 janvier 2026 tel qu'acquis sur le terrain en faveur de la société anonyme LEVALLOIS PARIS SAINT CLOUD, notamment en lien avec des difficultés de procédure.

- La CFA a décidé à l'unanimité des présents de sanctionner les deux arbitres et la marqueuse d'un avertissement.

- Affaire : 2 rencontres de niveau national volontairement retardées par les arbitres

- En signe de contestation contre les 18 % d'augmentation des tenues d'arbitrage à l'ouverture de la nouvelle boutique et par soutien à tous les arbitres jeunes et nouveaux, les arbitres des deux rencontres ont décidé de retarder le coup d'envoi de 180 secondes et de ne pas se vêtir de la tenue officielle.

- La CFA a donc instruit une procédure pour non-respect du devoir de réserve ou attitude pouvant nuire à la fonction ou à l'image du corps arbitral conformément à l'article 11.5 du Règlement Général d'Arbitrage complété par son annexe 1. Une visio conférence a été organisée avec le pôle juridique de la CFA, le président de la CFA et les deux arbitres concernés.
- La CFA a décidé à l'unanimité de sanctionner les arbitres de 2 mois de suspension intégralement assortie du sursis.

Ce dossier et la décision qui a été prise fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

5. Divers - Dates à venir :

- Désignation en cours pour les marqueurs VNL d'Orléans en juin 2026.
- Date de la prochaine réunion CFA plénière et présentielle : les 3 et 4 juillet 2026 à Créteil.

Le Président de la CFA
Stefan VANDERBEEKEN



Le Secrétaire de séance
Marc BERARD

